



# VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Arrêté n°03857-2023 VR/DEC du 5 mai 2023 portant admission au premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française, ouvert au titre de l'année 2023.

## LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code de l'éducation notamment son article R263-2 ;
- VU le code général de la fonction publique notamment ses articles L325-17 à L325-20 et suivants ;
- VU la loi n°83-481 du 11 juin 1983 fixant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'État et de ses établissements ;
- VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU le décret n°2015-831 du 07 juillet 2015 modifiant le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;
- VU le décret du 22 août 2022 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française - M. TERRET (Thierry) ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- VU l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- VU l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU l'arrêté du 4 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe, du premier concours interne ainsi qu'un recrutement par liste d'aptitude pour l'intégration d'instituteurs titulaires régis par le décret du 19 juillet 1982 dans le corps des professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;
- VU l'arrêté du 28 février 2023 fixant la composition du jury du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française, session 2023 ;
- VU le procès-verbal de délibération du jury d'admissibilité du mercredi 29 mars 2023 ;
- VU le procès-verbal de délibération du jury d'admission du vendredi 5 mai 2023 ;



# VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ARRÊTE

**Article 1 :** Les candidats dont les noms suivent, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires, sont déclarés admis à la session 2023 du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française :

NOM Prénoms	Rang
M. HARUA Teraiareva Yannick	1
Mme BOPP YU CHIP LIN Puamahana Hyraina	2
Mme TETUANUI Heiana	3

**Article 2 :** Le Secrétaire Général du Vice-rectorat de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Thierry TERRET

Pour le Vice-recteur de Polynésie française  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Olivier HUISMAN

